

961638

" GIRARD PROMOTION "
Société anonyme au capital de 250.000 francs
Siège social : 1 rue d'Espagne - RENNES (Ille-et-Vilaine)
RCS RENNES B 352 111 009

-:-

TRIBUNAL DE COMMERCE

RENNES
DEPOT DU 15 MARS 1996
N° 898937

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 JANVIER 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

le mercredi trente et un janvier,

à dix-huit heures,

les actionnaires de la société "GIRARD PROMOTION" société anonyme au capital de 250.000 F, divisé en 2.500 actions de 100 francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administratic

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Yves GIRARD en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Messieurs Stéphane et Philippe GIRARD, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix après le Président et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Gérard ESTIVAL commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Le Bureau arrête et certifie la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions formant le capital social. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

==> **Nomination d'un nouvel administrateur,**
==> **Pouvoirs à donner.**

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer **Madame Marie-Hélène GIRARD** demeurant à **RENNES (Ille et Vilaine) - 41, bd de Sévigné**, en qualité d'administrateur de la société, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Madame Marie-Hélène GIRARD, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'UNANIMITE.

° °
°

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres présents à l'assemblée, après lecture.



" GIRARD PROMOTION "
Société anonyme au capital de 250.000 francs
Siège social : 1 rue d'Espagne - RENNES (Ille-et-Vilaine)
RCS RENNES B 352 111 009

-:-

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 31 JANVIER 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

le mercredi trente et un janvier,

à dix-huit heures trente,

les administrateurs de la société "GIRARD PROMOTION" se sont réunis au siège social, sur la convocation du Président du conseil d'administration.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur Jean-Yves GIRARD,
- Monsieur Stéphane GIRARD,
- Monsieur Philippe GIRARD,
- Madame Marie-Hélène GIRARD.

Les administrateurs présents ont élargé le registre de présence en entrant en séance.


Monsieur Gérard ESTIVAL, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur Jean-Yves GIRARD, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ==> Nomination d'un Président Directeur Général,**
- ==> Nomination d'un Directeur Général,**
- ==> Pouvoirs à donner.**

Monsieur Jean-Yves GIRARD relate sa décision de ne plus exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société "GIRARD PROMOTION".



En conséquence, le Président demande au conseil de bien vouloir pourvoir au remplacement du Président du conseil d'administration et de nommer un Directeur Général.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

I - NOMINATION D'UN PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration décide de nommer **Madame Marie-Hélène GIRARD** demeurant à RENNES (Ille et Vilaine) - 41, bd de Sévigné, en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jean-Yves GIRARD, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Madame Marie-Hélène GIRARD déclare accepter ces fonctions et n'exercer aucun autre mandat de Président ou de membre du directoire d'une société anonyme.

Cette nomination prendra effet à compter de ce jour.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le Président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il pour en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

II - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur la proposition de son Président, le conseil nomme, à compter de ce jour, Monsieur Jean-Yves GIRARD, en qualité de Directeur Général pour toute la durée de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur Jean-Yves GIRARD exercera ses fonctions tant que celles du Président seront exercées par Madame Marie-Hélène GIRARD. Toutefois, lors de la cessation des fonctions du Président, Monsieur Jean-Yves GIRARD demeurera investi de ses fonctions de Directeur Général jusqu'à la nomination du nouveau Président.

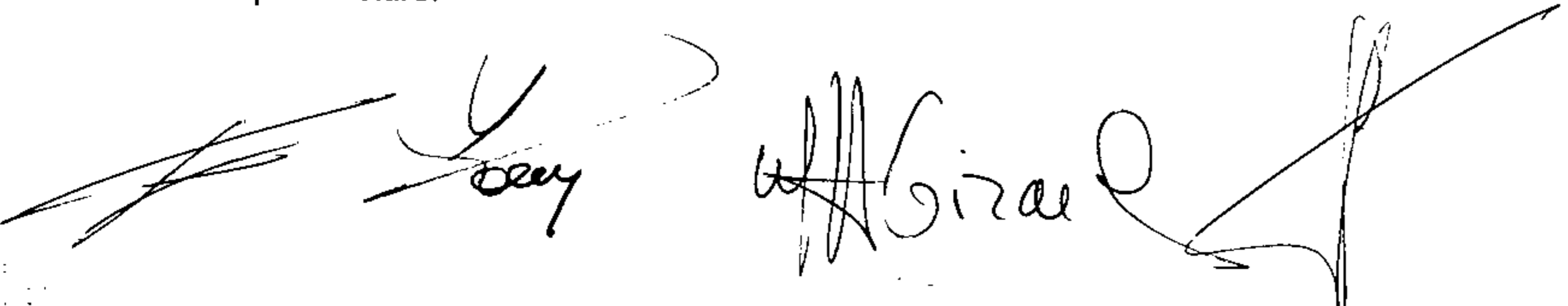
Monsieur Jean-Yves GIRARD aura des pouvoirs identiques à ceux qui ont été confiés au Président du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Yves GIRARD remercie le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'il n'existe de son chef aucune interdiction ni aucune incomptabilité à cette nomination.

° °
°

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures quinze.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les administrateurs, après lecture.

The image shows four handwritten signatures in black ink. From left to right: a signature that appears to be 'Jean-Yves Girard', a signature that appears to be 'Marie-Hélène Girard', a signature that appears to be 'Jean-Yves Girard', and a signature that appears to be 'Marie-Hélène Girard'. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.